ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 10106

Texte de la question

Mme Martine Aurillac attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur l'absence de prise en charge, lors de la levée d'écrou, des personnes toxicomanes, femmes ou hommes, qui ont été placées durant leur détention sous traitement de substitution (subutex ou méthadone). Il apparaît qu'un grand nombre de ces personnes précédemment incarcérées, notamment des prostituées, lors de leur sortie de prison sont frappées d'overdose sur la voie publique dans des conditions dramatiques. Elle lui demande de bien vouloir lui préciser sa position sur ces traitements desubstitution, et quelles mesures d'ordre public il envisage de prendre, pour que les personnes qui ont suivi en prison un traitement de substitution soient, lors de leur libération, suivies ou encadrées, afin de profiter des effets bénéfiques de ces traitements.

Données clés

Auteur : Mme Martine Aurillac
Circonscription : Paris (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 10106
Rubrique : Drogue
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 janvier 2003, page 182